



CA Grand Châtelleraut (Siren : 248600413)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Châtelleraut
Arrondissement	Châtelleraut
Département	Vienne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	24/12/1993
Date d'effet	24/12/1993

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-Pierre ABELIN

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Châtelleraut
Numéro et libellé dans la voie	76 Boulevard Blossac
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	86100 CHATELLERAULT
Téléphone	05 49 90 09 45
Fax	05 49 20 21 05
Courriel	cabinetmairechatelleraut@cg86.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	84 998
-----------------------------	--------

Densité moyenne 74,86

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
86	Angles-sur-l'Anglin (218600047)	363
86	Antran (218600070)	1 190
86	Archigny (218600096)	1 077
86	Availles-en-Châtelleraut (218600146)	1 776
86	Bellefonds (218600203)	257
86	Bonneuil-Matours (218600328)	2 187
86	Buxeuil (218600427)	926
86	Cenon-sur-Vienne (218600468)	1 727
86	Cernay (218600476)	505
86	Châtelleraut (218600666)	31 989
86	Chenevelles (218600724)	455
86	Colombiers (218600815)	1 452
86	Coussay-les-Bois (218600864)	935
86	Dangé-Saint-Romain (218600922)	3 014
86	Doussay (218600963)	677
86	Ingrandes (218601110)	1 780
86	La Roche-Posay (218602076)	1 600
86	Leigné-les-Bois (218601250)	599
86	Leigné-sur-Usseau (218601276)	459
86	Lencloître (218601284)	2 521
86	Lésigny (218601292)	531
86	Les Ormes (218601839)	1 636
86	Leugny (218601300)	373
86	Mairé (218601433)	177
86	Mondion (218601623)	119
86	Monthoiron (218601649)	679
86	Naintré (218601748)	6 022
86	Orches (218601821)	364
86	Ouzilly (218601847)	966
86	Oyré (218601862)	979
86	Pleumartin (218601938)	1 214
86	Port-de-Piles (218601953)	563
86	Saint-Christophe (218602175)	288
86	Saint-Genest-d'Ambière (218602217)	1 214
86	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers (218602241)	1 354
86	Saint-Rémy-sur-Creuse (218602415)	438
86	Savigny-sous-Faye (218602571)	379
86	Scorbé-Clairvaux (218602589)	2 237
86	Senillé-Saint-Sauveur (200054831)	1 776
86	Sérigny (218602605)	315

86	Sossais (218602654)	423
86	Thuré (218602720)	2 964
86	Usseau (218602753)	602
86	Vaux-sur-Vienne (218602795)	554
86	Vellèches (218602803)	358
86	Vicq-sur-Gartempe (218602886)	656
86	Vouneuil-sur-Vienne (218602985)	2 328

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 45

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>à compter du 1er janvier 2020</i>
- Assainissement collectif <i>9 ? Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT ;</i>
- Assainissement non collectif <i>9 ? Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT ;</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>5 ? Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement ;</i>
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau <i>5 ? Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement ;</i>
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer <i>5 ? Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement ;</i>
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines <i>5 ? Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L211-7 du code de l'environnement ;</i>
- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>10 ? Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L2226-1 du CGCT.</i>
- Contribution à la transition énergétique <i>Coordination de la transition et de la performance énergétiques sur le territoire</i>
Sanitaires et social
- Activités sanitaires
- Action sociale <i>Lorsque la CAGC exerce la compétence action sociale d'intérêt communautaire, elle peut en confier la responsabilité pour tout ou partie à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles.</i>

- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion
Développement et aménagement économique
Création de zones d'aménagement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
8. Entretien et gestion du patrimoine architectural protégé communautaire : - Ferme acadienne n°10 à Archigny - Théâtre Blossac à Châtellerault - Maison Descartes à Châtellerault - Pont Camille de Hogues à Châtellerault - Vieux Poitiers à Naintré - Abbaye de l'Etoile à Archigny - Zone de la manufacture à Châtellerault
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
Enseignement supérieur public et privé et en matière de recherche : études, actions et soutien aux associations et organismes oeuvrant dans ce domaine.
- Activités culturelles ou socioculturelles
Soutien aux acteurs culturels ayant une activité contribuant au rayonnement de la communauté au-delà de son territoire. Soutien aux événements et manifestations d'envergure se déroulant en tout ou partie sur le territoire de la communauté.
- Activités sportives
Soutien aux acteurs sportifs remplissant au moins 2 des 3 critères suivants : - acteurs sportifs dont l'activité bénéficie à des habitants de tout le territoire intercommunal en tant que licencié ou spectateur - acteurs sportifs dont l'activité contribue à la promotion communautaire dans son territoire et au-delà en raison du niveau de compétition et/ou de la qualité des résultats - clubs sportifs disposant d'un centre de formation
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
schéma directeur et schéma de secteur.
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières
Réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
2.4 - Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L3421-2 du même code ;
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme
2.3 - Définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L300-1 du code de l'urbanisme ;
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
voirie d'intérêt communautaire. Lorsque la communauté d'agglomération exerce la compétence "création ou aménagement et entretien de voirie communautaire" et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, l'organe délibérant de l'EPCI peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transport collectif.
- Parcs de stationnement
parcs de stationnement d'intérêt communautaire
Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

1.4 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4 avec les communes membres ; Gestion des équipements touristiques suivants : - site du parc de Crémault (camping, base de loisirs) de Bonneuil-Matours - campings de Châtellerault, Vouneuil-sur-Vienne et Les Ormes - village de vacances de Vouneuil - mini port de Cenon-sur-Vienne - aire d'accueil de la réserve naturelle du Pinail à Vouneuil-sur-Vienne - Échiquier de moussais la bataille à Vouneuil-sur-Vienne - Centre d'interprétation du Roc aux sorciers à Angles-sur-l'Anglin - le Moulin de Chitré - Ecologia à Vouneuil-sur-Vienne - Promotion et balisage des chemins de randonnées

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Politique du logement social en faveur du logement des personnes défavorisées.

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

le logement social constitué par l'ensemble des logements conventionnés par l'Etat gérés et/ou appartenant à des bailleurs sociaux sont d'intérêt communautaire. toutes les opérations se rapportant aux logements sociaux d'intérêt communautaire.

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- Amélioration du parc immobilier bâti

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Promotion, coordination et organisation d'animations sur le patrimoine du territoire dans le cadre de la mise en oeuvre de la labellisation "Pays d'art et d'histoire" en partenariat avec le Ministère de la Culture

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire et conception, réalisation, exploitation des infrastructures de télécommunication à très haut débit en application des articles L. 1425-1 du CGCT et suivants.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

6 - En matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Autres

4. Lutte contre la divagation d'animaux sur le territoire de la communauté 4.1. Études et actions pour lutter contre la divagation d'animaux sur le territoire 4.2. Organisation et financement du ramassage des animaux morts ou des animaux errants 4.3. Création, aménagement, entretien et gestion d'une fourrière destinée à l'accueil des animaux errants 4.4. Soutien des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la divagation des animaux et des associations de protection des animaux pour leurs activités rattachées aux chenils pour animaux errants.

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
86	SM Vienne et affluents (200082329)	SM fermé	326 814

86	Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (258601251)	SM fermé	124 954
86	Eaux de Vienne - Siveer (200049104)	SM fermé	323 087
87	Etablissement public Territorial du bassin de la Vienne (200010387)	SM ouvert	697 636
33	Nouvelle-Aquitaine Mobilités (200081735)	SM ouvert	3 724 387
86	Syndicat du Clain Aval (200081412)	SM fermé	394 985
86	SM pour l'aménagement du Seuil du Poitou (258600568)	SM fermé	356 972
86	Syndicat interdépartemental mixte pour l'équipement rural (258600493)	SM ouvert	414 641

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)